



**Compte rendu des journées d'études
d'Action Femmes et Handicap
9 et 10 mars 2023**

Rédigée par Louise Blouin

Mai 2023

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Introduction..... | 4 |
| ATELIER 1 : Parler de nos enjeux à travers le théâtre | 4 |
| Atelier 2 : Logement et accessibilité pour les femmes en situation de handicap : une question de justice | 6 |
| 2.1 Un logement, oui, mais... Obstacles et solutions..... | 6 |
| 1er point : L'accès physique à l'immeuble et au logement : | 7 |
| 2e point : l'accès physique à l'environnement autour de logement : | 7 |
| 3e point : les critères : | 8 |
| 4e point : l'accès financier..... | 8 |
| 5e point : L'accès aux moyens de trouver ces logements..... | 8 |
| 2.2 Avis sur la discrimination des femmes en situation de handicap et le logement à Montréal..... | 9 |
| Mission..... | 10 |
| Qui sommes-nous? | 10 |
| 2. Les obstacles dans l'accès au logement : | 11 |
| 2.2.3 Les recommandations du Conseil des Montréalaises : | 12 |
| 2.3.1. Grands constats..... | 14 |
| 2.3.3 Expérience 303 | 15 |
| 2.3.4 Objectif du Projet Habitation | 17 |
| 2.3.5 Enjeux et obstacles : | 17 |
| 2.3.5 Étapes du projet : | 17 |
| 2.3.6 État de la situation au Québec (travail actuel de Société Logique) | 18 |
| 2.3.5 Historique | 18 |
| 2.3.6 Règlementation | 20 |
| 2.3.8 Stratégies hors Québec..... | 21 |
| 2.3.9 Mobiliser et sensibiliser la société..... | 21 |
| 2.4 Période d'échanges..... | 22 |

| | |
|--|----|
| Sur une base de témoignage personnel ou de connaissance en la matière, quels sont les enjeux spécifiques au genre pour les personnes en situation de handicap ? : | 23 |
| Atelier 3 : violences et femmes en situation de handicap : où en sommes-nous sur l'accessibilité des ressources ? | 28 |
| 3.1 Le vécu subjectif de femmes en situation de handicap physique ; là où se dessinent des trajectoires de violences dans les sphères intimes et publiques. | 28 |
| 3.1.1 Quelques références sur l'intersectionnalité, le handicap et les violences. 29 | |
| 3.1.2 Capacitisme, sexisme et trajectoires | 29 |
| 3.1.3 Capacitisme, sexisme et corps..... | 30 |
| 3.1.3 Intersectionnalité subjectiviste..... | 30 |
| 3.1.4 Violences sexuelles vécues : | 31 |
| 3.2 Accessibilité des services en violence conjugale pour les femmes et les enfants en situation de handicap : collaborons pour créer un réel filet de sécurité..... | 32 |
| 3.2 L'impérativité de l'accessibilité universelle des maisons d'hébergement..... | 36 |
| 3.3 Témoignage sur le chemin parcouru et prochaines étapes pour rendre la maison et l'expérience le plus accessibles possible | 38 |
| 3.3.1 Les grandes étapes : | 39 |
| 3.5 Adaptons nos pratiques à la réalité des survivantes..... | 40 |
| 3.5.1 Brève mise en contexte sur l'intersectionnalité et l'accessibilité : | 41 |
| 3.5.2 De façon plus spécifique, l'approche féministe intersectionnelle | 42 |
| 3.6 Période d'échanges..... | 45 |
| Atelier 4 : La santé sexuelle et reproductive : comment reprendre du pouvoir par le plaisir | 51 |
| COMMENT REPENDRE DU POUVOIR PAR LE PLAISIR ? , | 51 |
| 4.1 La sexualité c'est quoi ? | 52 |
| REMERCIEMENTS | 57 |

Introduction

La mission d'Action Femmes et Handicap est de défendre et de faire reconnaître les droits des femmes en situation de handicap et de lutter contre toutes les formes de violence, de discrimination, de marginalisation ou d'exclusion à l'égard des femmes en situation de handicap. L'organisme tenait les 9 et 10 mars 2023 ses journées d'étude. Cet événement concluait le projet du «° je° » au «° nous° » entrepris en 2019 et financé par Femmes et Égalité des genres Canada.

Nos journées d'études avaient pour objectif de promouvoir les discussions autour d'enjeux importants pour Action Femmes et Handicap afin de permettre à toutes de participer à l'énonciation de solutions pour améliorer les conditions de vie des femmes en situation de handicap.

ATELIER 1 : Parler de nos enjeux à travers le théâtre

La Collective, Théâtre de l'Opprimé a été fondée à Montréal fin 2018 à la suite de la rencontre de trois praticiennes de Théâtre de l'Opprimé. Formées à cette discipline à travers le monde, elles sont chacune active dans le domaine depuis plus de dix ans. Passionnées et engagées, elles croient en l'importance et la nécessité de ces outils dans notre société et se rejoignent par leur envie de les utiliser et de les partager.

La Collective utilise ces techniques auprès de divers publics afin de les accompagner dans une réflexion et un passage à l'action concertés et joyeux quant aux problématiques spécifiques adressées. Elle propose des ateliers et stages de formation autour de ces techniques, ou encore des spectacles interactifs de théâtre-forum sur des enjeux de société.

L'atelier

Une douzaine de femmes participent à cet atelier. Pour se réchauffer et ouvrir la discussion, elles sont invitées à nommer une qualité qui les définit.

Ensuite, lors de l'activité « Le vent souffle pour... », elles doivent dire si elles sont d'accord ou pas d'accord avec des concepts tels que sucré/salé, chaud/froid, etc.

Enfin, les participantes doivent illustrer avec leurs corps les mots qui leur sont dits.

L'activité qui suit la pause place les participantes devant deux personnages inanimés. La description de ce qu'elles voient peut être subjective, elles interprètent leurs intentions, ou objectivent, chacune décrit ce qu'elle voit.

Enfin, une activité d'improvisation entraîne les participantes dans une discussion sur le pouvoir. Comment s'exprime-t-il ? Comment se le représente-t-on ?

- *Le pouvoir peut être positif.*
- *Prendre le pouvoir « sur quelqu'un » est différent de le prendre sur « une situation ».*
- *Le pouvoir peut être une question de perception, mais toucher à l'autre ou entrer dans sa bulle, c'est universel ; cela crée un malaise.*

C'est en plaçant les participantes dans l'action que le théâtre de l'Opprimé les amène à réfléchir. Bien que la société les empêche d'exprimer leur pouvoir, elles affirment qu'il faut qu'elles profitent des moments où elles en ont, où elles peuvent changer les choses.

Les trois actrices de la Collective, théâtre de l'Opprimé présentent ensuite une scène de théâtre-forum au cours de laquelle les participantes sont invitées à tenter de changer le cours de l'histoire. On constate que les perceptions et les préjugés influent sur leurs interactions.

- *La connaissance de ses droits aide à prendre du pouvoir (« savoir, c'est pouvoir »).*
- *Souvent, les gens s'adressent à l'individu qui accompagne la personne handicapée plutôt qu'à cette dernière.*
- *Sans entrer dans la confrontation, affirmer « je suis autonome », exprimer nos besoins peut faire une différence dans la perception qu'ont les autres de nous, mais aussi dans notre propre attitude.*
- *Les personnes en situation de handicap sont souvent infantilisées.*

L'atelier se conclut par un tour de parole.

- *Les plus jeunes générations, qui ont été davantage en contact avec des personnes en situation de handicap, sont généralement plus inclusives.*

- *Les préjugés et le capacitisme sont plus souvent le fruit d'un malaise que de la méchanceté.*
- *Il peut être difficile comme alliée, de savoir comment se positionner. Il vaut mieux que la personne handicapée et l'alliée s'entendent sur la place que cette dernière doit prendre.*
- *Il serait intéressant d'avoir éventuellement un atelier uniquement sur l'autonomie, car toutes ne la définissent pas de la même façon.*
- *Différentes stratégies de résolutions [de conflit] peuvent apporter différents résultats.*

Atelier 2 : Logement et accessibilité pour les femmes en situation de handicap : une question de justice

Panélistes : Julie Sanfaçon (Action Femmes et Handicap), Nelly Dennene (Conseil des Montréalaises), Marie Turcotte (Ex Aequo), Aube Savard (Société Logique)

Modératrice : Michèle Leduc

2.1 Un logement, oui, mais... Obstacles et solutions

Présentatrice : Julie Sanfaçon

Julie Sanfaçon est membre et ancienne employée d'Action Femmes Handicap, et membre de la Chaire de recherche UQAM sur la réduction des inégalités sociales de santé, à titre de pair chercheur. Elle est une ancienne employée de la fonction pancanadienne de femmes en situation de handicap. L'accès au logement, l'accès aux études postsecondaires, la prévention de la violence envers les femmes et filles en situation de handicap et l'amélioration de la santé des personnes en situation de défavorisation économique sont quelques-uns des domaines auxquels Julie s'est consacrée depuis les vingt dernières années, au Canada et à l'étranger.

Résumé de la présentation

Lors d'une présentation humoristique et candide, Julie Sanfaçon présente, sous forme de questions et réponses, les obstacles et facilitateurs à l'obtention non seulement d'un logement adaptable, mais du bon logement, selon les besoins de la personne la plus importante dans toute cette équation.

Cœur de la présentation

En matière de logement plusieurs entreprises d'économie sociale, organismes, établissements, sociétés privées et individus présentent des programmes, des mesures des subventions, des services et offrent des unités d'habitation. Qu'en est-il des logements accessibles et adaptables ?

1er point : L'accès physique à l'immeuble et au logement :

Un logement accessible ou adaptable, oui, mais... de quel niveau d'accessibilité ai-je besoin ?

1. Gaffe : je n'ai pas accès à tout l'immeuble. Il arrive que seulement deux étages d'un immeuble soient visitables en raison d'obligations, d'exclusion, de l'âge du logement.
2. Gaffe : Les adaptations sont mal installées ou dangereuses : avec le PAD¹, certaines adaptations sont faites en l'absence des usagers qui vont les utiliser.
3. Gaffe : Adaptable pour un premier handicap, mais pas pour un deuxième.
4. Adaptable dans le formulaire, mais quand vient le temps de prendre possession du logement, il ne l'est pas. Accéder aux plans de l'immeuble avant la construction, car après c'est différent.

Piste de solution : Qu'est-ce qu'on fait ? DTA : Don't Trust Anyone (ne faites confiance à personne). Ce n'est pas tout le monde qui a les outils adéquats pour savoir si un logement est adaptable ou accessible. Si on n'a pas les plans récents, parler à un organisme ou un professionnel qui connaît les enjeux des personnes en situation de handicap, Il faut définir ses besoins en matière d'accessibilité. Il faut qu'il soit adaptable pour moi, que je comprenne la terminologie si j'ai des questions à poser, avoir comme partenaire des intervenantes et intervenants du réseau de la santé et des services sociaux.

2e point : l'accès physique à l'environnement autour de logement :

Un logement accessible, oui, mais : Qu'est-ce qu'il y a autour du logement ?

1. Il est dans un désert alimentaire.
2. Il y a peu d'options en transport collectif.
3. Les programmes et services sont offerts sur un autre territoire (les iniquités sont souvent territoriales).

¹ Programme d'adaptation de domicile.

4. Pour les parents, est-ce que l'école ou la garderie du coin sont accessibles ?

Piste de solution : explorer non seulement le logement, l'immeuble, mais aussi le quartier et les services.

3e point : les critères :

Un logement accessible, oui, mais :

1. Tenir compte des critères (ex. : âge, handicap, situation particulière).
2. J'ai accès à l'immeuble, mais est-ce qu'on va m'accepter ? (Réponse aux critères).

Piste de solution : en matière de logement social, il faut faire des choix et des recherches, trouver un équilibre entre les besoins et les critères d'admissibilité, tenir compte de ces critères qui peuvent être difficiles à contourner (règlement d'immeuble, exigences des gestionnaires ou de l'organisme qui gère le logement).

4e point : l'accès financier

Un logement accessible, oui, mais :

1. Combien ça va me coûter ?

Pour la personne qui ne veut pas vivre en logement social, certains immeubles locatifs privés offrent quelques subventions (Par ex. : les immeubles Roussin à Québec).

Piste de solution : faire beaucoup de recherches, la Société d'habitation du Québec offre des possibilités de subventions (programme Allocation logement, Programme de subvention au loyer [PSL]).

5e point : L'accès aux moyens de trouver ces logements

Un logement accessible, oui, mais :

Le poids est sur la personne qui doit trouver le logement,

1. Gaffe : inscription à seulement une liste d'attente, la personne n'a pas fait assez de recherche sur ce qui lui convenait.
2. Absence d'un registre de logement accessible ou adaptable (registre à renouveler chaque année, plusieurs listes d'attente).

3. Terminologie peu accessible lorsqu'on effectue des recherches
4. C'est un système qui est fait pour le champion des citoyens, c'est difficile de faire des recherches, il ne faut pas étendre.

Le poids de ces recherches et la responsabilité à trouver ET se maintenir en logement adaptable repose sur la personne.

Conclusion : maintenir un équilibre entre mes préférences, mes besoins et les critères d'admissibilité.

2.2 Avis sur la discrimination des femmes en situation de handicap et le logement à Montréal

Présentatrice : Nelly Dennene, co-directrice du Conseil des Montréalaises

Le Conseil des Montréalaises

Instance consultative de la Ville de Montréal, il est composé de 15 membres bénévoles. Il fait des recommandations au conseil municipal sur tous les enjeux féministes en lien avec les compétences municipales. Ses membres effectuent des recherches et publient des avis sur les conditions de vie et de travail des Montréalaises (sécurité, logement, lutte à la pauvreté, transport, itinérance, employabilité, offre de sports et de loisirs, etc.), ainsi que sur la présence et la participation des femmes en politique municipale. Elles utilisent l'analyse féministe intersectionnelle pour appréhender les réalités vécues par les Montréalaises.

Nelly Dennene

Détentrice d'une maîtrise en science politique, analyse et théories politiques, de l'Université du Québec à Montréal, Nelly Dennene est aujourd'hui coordonnatrice responsable du développement du Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec. Impliquée dans de nombreux projets liés à l'égalité et soucieuse de renforcer le pouvoir d'agir des communautés, elle a entre autres participé à la rédaction de la toute première politique sur les violences sexuelles de l'Université de Moncton. Engagée en faveur de la justice sociale, Nelly milite pour une ville sécuritaire, inclusive, où la diversité des citoyens et citoyennes est valorisée.

Résumé de la présentation

Les logements locatifs disponibles sont peu nombreux, les logements accessibles sont rares, et les coûts des loyers et des propriétés augmentent de façon constante. Les femmes en situation de handicap sont donc très dépendantes des logements sociaux et communautaires abordables et des programmes d'adaptation de domicile gérés par la Ville de Montréal. Pour écrire cet avis, nous avons mené des entretiens avec 30 personnes et consulté des recherches. Notre but est de documenter les obstacles que les femmes en situation de handicap rencontrent lorsqu'elles veulent louer un logement privé, bénéficier d'un logement social ou communautaire, ou encore faire adapter leur logement à Montréal. L'avis traite aussi des impacts de ces obstacles sur leur choix de logement. Tiré de l'avis.

Cœur de la présentation

Le Conseil des Montréalaises

- Créé en 2004, il regroupe 15 membres bénévoles, coordonnatrice rémunérée par la Ville de Montréal et embauche de quelques contractuelles.

Mission

- Agir en tant qu'instance consultative auprès de l'administration municipale ;
- Émettre des recommandations au conseil de ville sur tous les enjeux féministes en lien avec les compétences municipales ;
- Favoriser une plus grande participation des femmes à la vie publique à titre d'élues, de travailleuses ou de citoyennes

Qui sommes-nous ?

- L'approche : l'analyse féministe intersectionnelle : s'assure de la prise en compte de la diversité des femmes, des discriminations et des diverses identités sociales qui influencent les capacités et les obstacles pour l'accès aux ressources ;
- L'objectif : égalité entre les hommes et les femmes et entre toutes les femmes et améliorer les conditions de vie de toutes les Montréalaises.
- Une expertise unique : féminisme et enjeux municipaux : entrecroisement entre les enjeux liés à l'égalité et les enjeux municipaux.
- L'ancrage dans la communauté et la participation citoyenne : des membres aux profils diversifiés et des liens forts avec les groupes de femmes.
- Le travail en collaboration avec des partenaires.

Axes d'interventions :

- Vivre à Montréal : sécurité, logement, services de proximité, transition écologique.
- Travailler à Montréal : comme employeur, situation des travailleuses au sein de l'administration.
- Gouverner à Montréal : effet des politiques publiques sur les femmes.

Recherches et activités récentes, entre autres

- 2019 : l'Avis sur la discrimination des femmes en situation de handicap et le logement.
- 2020 : vers une ville féministe : avis sur le Bilan du plan d'action 2015-2018 «° pour une participation des femmes et des hommes à la vie de Montréal° ».

Constat :

- Le fardeau est porté par les femmes en situation de handicap (préjugés, accessibilité, stéréotype dans le logement locatif privé, mais aussi en logement communautaire).
- L'accès à un logement décent, abordable et accessible : une des premières revendications des mouvements de défense de droits des personnes en situation de handicap au Canada et au Québec dans les années 1960.
- En 2010, 40 % des femmes vivant avec une incapacité disposaient d'un revenu inférieur à 15° 000 \$ comparativement à 29 % pour les personnes qui ne sont pas en situation de handicap.
- Le logement : un milieu de vie et un droit (volonté de le faire ressortir dans l'avis). Au Québec, il est illégal de refuser de louer un logement sur la base du handicap. Une majorité des témoignages parle de la discrimination dans la recherche de logement.
- Le fardeau de l'accessibilité est sur le dos des femmes en situation de handicap
- La discrimination est systémique et pas seulement anecdotique. Profondément ancrée dans différents systèmes d'oppression, dont le capacitisme.
- Les lourdes conséquences de la discrimination systémique.

2. Les obstacles dans l'accès au logement :

- Le refus de louer :

- Les préjugés (en raison de l'adaptation nécessaire, croyance que le fauteuil roulant endommagera au logement, etc.)
- Discrimination au moment de la recherche de logement
- À des personnes avec un chien d'assistance
- Présence de préjugés dans les logements communautaires, COOP, etc.
- Impossibilité de communiquer dans sa langue (LSQ) avec le propriétaire, rend la recherche compliquée
- Possibilité de fraude et d'abus : les femmes en situation de handicap sont plus sujettes aux abus et à ne pas faire respecter leurs droits.
- Adaptation des logements
 - Des délais du PAD sont beaucoup trop longs.
 - Méconnaissance du PAD,
 - Critères que l'on ne remplit pas toujours.
- La recherche difficile.
 - Manque d'information sur les logements adaptés et accessibles
 - Pas de répertoire complet centralisé donnant, comme certaines régions ontariennes, adéquatement les informations sur les unités.
- Des logements inabordables et inaccessibles
 - L'isolement vécu par les femmes en situation de handicap : ne pas avoir un choix réel et ne pas avoir de services de proximité
 - L'insalubrité et le risque d'itinérance : un logement inadéquat à une vie épanouissante manque d'insonorisation en regard de certains handicaps, portes et serrures non sécuritaires
 - La dépendance : des logements qui ne renforcent pas un sentiment d'autonomie essentiel.

2.2.3 Les recommandations du Conseil des Montréalaises :

- Mener une lutte concertée aux discriminations et au capacitisme. Encourager la Ville de Montréal à avoir des principes directeurs qui permettraient de réviser les politiques et d'avoir une meilleure compréhension des besoins et des réalités des femmes en situation de handicap.
- S'assurer que 30 % des unités financées par le PAL² soient destinées à des personnes en situation de handicap.

²² Programme allocation-logement

- Enrichir le portrait des femmes en situation de handicap (par et pour les femmes concernées).
- Répertorier les logements accessibles, adaptables et adaptés par un guichet unique accessible et convivial.
- Préventions et connaissances des droits, notamment par des formations sur les principes d'accessibilité universelle et sur les préjugés capacitistes.

2.3 Mobilisation citoyenne pour des logements universellement accessibles

Projet Habitation (Société Logique et Ex Aequo) et portrait de l'état de la situation du logement accessible au Québec.

Présentatrices : Marie Turcotte, directrice générale, Ex Aequo, c et Aube Savard, responsable des communications, Société Logique

Résumé de la présentation

Ex Aequo et Société Logique nous proposent un atelier commun qui fait d'une part le constat de la situation du logement accessible au Québec et de ce qui plane au-dessus de nos têtes avec le vieillissement de la population québécoise. Il sera aussi question des meilleures pratiques qui se font ailleurs dans le domaine et qui pourraient nous inspirer ici. Comment ? Par une campagne de mobilisation pour laquelle nous serons invitées et invités à participer en parlant de nos expériences et en partageant nos témoignages.

Marie Turcotte

Marie Turcotte est en emploi depuis 1993 chez Ex Aequo, organisme de promotion et de défense des personnes ayant une déficience motrice. En 2016, elle en est devenue la directrice générale. Pendant toutes ces années, elle a notamment fait la promotion et la mise en œuvre de l'accessibilité universelle, principalement des espaces publics de Montréal.

En siégeant au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) en tant que représentante des usagers du transport adapté de 2002 à 2017, Marie Turcotte a contribué entre autres à rendre le réseau régulier du transport collectif universellement accessible. Elle a également participé à l'élaboration de la politique en accessibilité universelle de la Ville de Montréal et de la STM.

Ex Aequo

Organisme montréalais, fondé en 1980, qui se consacre à la promotion et à la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice. Il fait la

promotion de l'accessibilité universelle comme moyen de rendre possible l'inclusion sociale. Les différentes facettes de l'inclusion défendues par Ex Aequo sont : le transport, la vie municipale, la santé et les services sociaux, l'habitation, la parentalité et l'action citoyenne.

La promotion et la défense des droits chez Ex Aequo se réalisent par des activités par et pour les membres qui peuvent prendre différentes formes : information, formation, sensibilisation, représentation, concertation, mobilisation et revendication.

Aube Savard

Détentrice d'un baccalauréat en design graphique (1997), Aube Savard cumule plus de 20 ans d'expérience comme designer graphique. Désirant diversifier ses compétences, elle retourne aux études en communication appliquée aux relations publiques (2015). Elle réoriente ensuite sa carrière de façon à servir ceux qui, comme elle, sont à mobilité réduite. Ceci l'amène à faire de la radio et concevoir et animer la série télé *Accessible ou non ?* Qui met en lumière les difficultés d'accessibilité que rencontrent les personnes en situation de handicap.

Responsable des communications chez Société Logique depuis 2020, elle a entre autres organisé la visite virtuelle d'Expérience 303, un logement conçu par Société Logique selon les principes du design universel. « Concevoir des lieux en considérant les besoins spécifiques à chacun est selon moi un prérequis à l'inclusion. C'est ainsi qu'on peut façonner une société plus juste et équitable où nous pouvons réaliser nos projets à la hauteur de nos espérances. ».

Société logique

Organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir le design universel et d'intervenir dans la création d'environnements universellement accessibles. En tant qu'entreprise d'économie sociale, la force de Société Logique est de conjuguer une excellente connaissance des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles à une solide expérience de l'architecture. À travers leur service de consultation en aménagement, leurs professionnels de l'architecture et de l'urbanisme se consacrent entièrement à la promotion et au développement des lieux accessibles pour toutes et tous.

Cœur de la présentation

2.3.1. Grands constats

Population

- En 2021, 20,5 % de la population est de plus de 65 ans. En 2030, ces personnes représenteront 25 % de la population.
- Le taux d'incapacités avance avec l'âge.
- 33 % de la population a des incapacités.
- 15 % des personnes en situation de handicap ont des logements mal adaptés, et sur ce pourcentage, 27,7 % ont des logements inabordable et 9,4 % de ces personnes vivent dans des logements en mauvais état.
- Peu de transformations ont été faites au parc immobilier privé existant : les mesures d'AccèsLogis qui permettait l'accès à des logements universellement accessibles sont faibles. Les immeubles continuent à être construits de manière traditionnelle et on compte sur le PAD.
- Peu de modifications dans les normes de construction et d'urbanisme qui favorisent le logement pour toutes et tous. Les pièces seront toutes accessibles, mais on ne pourra pas nécessairement y vivre et les installations ne seront pas toutes utilisables. Ce n'est pas obligatoire. C'est la notion de visibilité qui est obligatoire.

Depuis plusieurs décennies, le milieu associatif demande que la conception des logements tienne compte des besoins de la population. Toutefois, les logements universellement accessibles sont encore peu nombreux.

Il y a 45 ans, la société québécoise décidait de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

2.3.3 Expérience 303

- Un projet conçu par Société Logique selon les principes du design universel.
- Design universel VS Accessibilité universelle.

Le design universel est

- une manière de concevoir les lieux, en prenant en considérant les besoins de l'ensemble de la population.

L'accessibilité universelle est

- l'une des caractéristiques d'un produit fini (par ex. : le logement)
- Avantage : les coûts d'adaptation aux besoins particuliers d'une personne sont moins élevés

- Un logement fonctionnel et esthétique :
 - Cuisine : prises électriques et interrupteurs accessibles, modules sous une plaque de cuisson et un évier démontable, comptoirs plus bas, etc.
 - Salle de bain : dessous de lavabo dégagé douche avec mini seuil (on ne pouvait pas se permettre un sans seuil dans le logement 303), etc.
 - Un logement construit selon les principes du design universel peut être très esthétique et moderne
 - Rareté des projets même si le milieu associatif fait de la défense de droits depuis plusieurs années, les avancées sont minimales.

2.3.4 Objectif du Projet Habitation

- Amener les décideurs à adopter ou changer les politiques, règlements et lois afin que les nouveaux logements soient universellement accessibles.

2.3.5 Enjeux et obstacles :

- Les mesures sont insuffisantes
- Le logement privé : manque de logements adaptés ou adaptables,
- Les problèmes de communication entre le locateur et la personne en situation de handicap qui recherche un logement (par exemple : méconnaissance de la LSQ³).
- L'absence de services info-logement, même si la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées adoptée il y a 45 en prévoyait la création.
- Les décideurs municipaux et provinciaux ne prennent pas en compte l'accessibilité universelle en habitation.
- La pénurie de logements qui est accentuée pour un chercheur ou une chercheuse de logement en situation de handicap.

2.3.5 Étapes du projet :

- Dresser l'état de la situation du parc immobilier au Québec,

³ Langue des signes québécoise

- Faire un survol des bonnes pratiques et des stratégies utilisées à l'extérieur du Québec (benchmark). Des expériences intéressantes se vivent ailleurs au pays dont nous pourrions nous inspirer.
- Mobilisation de la société civile québécoise.

2.3.6 État de la situation au Québec (travail actuel de Société Logique)

- Les besoins de la population
 - La taille des logements : Besoin de logements de tailles différentes, en ce moment la plupart des logements accessibles sont destinés aux personnes qui vivent seules. Des logements plus grands sont nécessaires.
 - L'État des logements : les personnes en situation de handicap ont besoin d'avoir des logements de bonne qualité qui respectent les normes, beaucoup de logements sont en mauvais état.
 - Le coût des logements : les personnes en situation de handicap ont besoin de logements abordables.
 - Le parc de logements accessibles : besoin de logements de plain-pied, adaptables dans des bâtiments avec ascenseurs.
 - La situation des logements sociaux ou communautaires : souvent dédiés aux personnes seules ou âgées, et temps d'attente important.
 - Le logement privé : pénurie de logements accessibles. Le propriétaire est libre de retirer les adaptations lorsque le locataire quitte le logement.
 - L'Absence de registre centralisé qui rend les logements difficiles à trouver
 - Le coût de l'accessibilité est minime lorsqu'elle est prévue à la construction. Cela évite d'avoir recours à des programmes d'adaptation.

2.3.5 Historique

- 1976 : les premières exigences introduites au Code de construction du Québec (CCQ).
- 2018 : version révisée du CCQ, mais les progrès sont minimes.
- En matière de réglementation, la CCQ prévoit que les nouveaux logements situés dans les bâtiments de trois étages et plus et de huit logements soient minimalement accessibles.

2.3.6 Règlements

- Les pouvoirs des villes :
 - Imposer certains critères pour augmenter l'accessibilité des bâtiments
 - Analyser l'AU dès l'émission des permis de construction (la totalité des villes ne la fait pas)
 - Proposer des PPCMOI⁴ ayant pour but d'en permettre la réalisation des travaux qui dérogent aux règlements d'urbanisme
- Des logements oubliés : petits logements, résidences pour personnes âgées (devraient normalement être assujetties), etc.
- Des limitations souvent ne sont pas prises en compte : les exigences actuelles visent principalement les usagers se déplaçant en fauteuil roulant manuel.
- Aucune réglementation ne favorise l'implantation du plain-pied : manque d'intérêt ou de connaissance de l'AU des logements. Les promoteurs ne comprennent pas les avantages financiers et promotionnels ainsi que de bienfaits sur la communauté. Ils sont surtout à la recherche de profits.
- Programmes existants :
 - À la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) ;
 - Le Programme d'adaptation de domicile (PAD) ;
 - Le Programme d'habitation abordable du Québec (PHAQ) qui remplace Accès-Logis n'a aucun critère en accessibilité universelle. Ce qui représente un recul.
- Enjeux des programmes :
 - Longs délais d'attente (en moyenne 22 mois) ;
 - Accès plus difficile quand on est locataire : accord requis du propriétaire et il n'est pas toujours facile à convaincre ;
 - Tous les types de logements ne sont pas couverts par les programmes d'aide. Les logements sociaux et subventionnés sont

⁴ Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble,

mieux couverts que le logement locatif privé.

2.3.8 Stratégies hors Québec

- Société Logique effectue des recherches actuellement concernant les politiques, règlements et programmes existants, le contexte dans lequel ils ont été mis en place, la satisfaction des usagers en situation de handicap concernant ces mesures.
- Lieux étudiés :
 - États-Unis : ville de New York et État du Massachusetts ;
 - Autres provinces canadiennes (Ontario, Alberta et Colombie-Britannique).

2.3.9 Mobiliser et sensibiliser la société

– Convaincre les gouvernements pour qu’ils prennent le virage de l’AU.
Pour ce faire :

- Mobilisation des organismes communautaire (les personnes en situation de handicap seront sollicitées pour participer à la mobilisation. Elles ont une portée sur d’autres groupes de la société civile. Par ex. les aînés, les familles (500 000 enfants de 0 à 5 ans au Québec) et les proches aidants pour des espaces mieux aménagés pour offrir de l’aide, mais aussi permettre aux personnes aidées d’être plus autonomes.
- Campagne de promotion grand public par une firme spécialisée en communication. À ce moment la recherche sur les bonnes pratiques sera terminée, Ex Aequo et Société Logique veulent solliciter les groupes pour porter cette revendication, mais aussi de signer et envoyer la déclaration (lettre-type) aux députées et députés. Une pétition sera éventuellement déposée à l’Assemblée nationale.
- Création d’un mouvement de solidarité dans le milieu communautaire pour avoir plus de pression auprès des dirigeants et des décideurs pour amorcer un changement.

2.4 Période d'échanges

La représentante de la Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM) remercie les présentatrices. Elle est heureuse d'avoir assisté à cette présentation et de la mobilisation prévue concernant le logement accessible. Elle offre que la TGFM se joigne à AFH pour travailler sur le dossier du logement. Elle croit que les autres tables régionales de groupes de femmes seront interpellées par la Déclaration.

Question pour Nelly Dennene

Parmi les recommandations du Conseil de Montréalaises, quelles sont celles qui ont porté leurs fruits ?

- À la Ville de Montréal : atteinte de certaines cibles quant à l'embauche de femmes en situation de handicap.
- Progression dans la mise en oeuvre de l'ADS+ dans l'analyse des politiques publiques et leur effet sur l'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi entre les femmes elles-mêmes.
- Mise en place d'une communauté de pratique sur l'ADS +.
- Mise de l'avant de la diversité des femmes et la diversité des besoins.

Toutefois, stagnation concernant les programmes, les délais d'attente et les cibles pour les logements accessibles et abordables.

Les mobilisations et l'émission de recommandations font souvent avancer les choses

Intervention de Martin Lalonde, Ex Aequo

Il est porteur des dossiers habitation et vie municipale à EX AEQUO. Il offre aux autres organismes présents de participer à la mobilisation. Les modalités de la participation demeurent à déterminer. D'ailleurs le CAPVISH⁵ prépare un forum national sur l'AU en habitation en 2024

Question de Sophie Benkirane, Société Logique

⁵ Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap.

Sur une base de témoignage personnel ou de connaissance en la matière, quels sont les enjeux spécifiques au genre pour les personnes en situation de handicap ? :

- Les enjeux de la maternité et du logement, corridors trop étroits pour circuler avec une poussette et un fauteuil roulant, les femmes ont encore plus la responsabilité des enfants que les hommes.
- Les femmes gagnent moins que les hommes. Le groupe le plus pauvre au Canada est les femmes en situation de handicap, c'est elles qui ont besoin le plus de logements sociaux et communautaires accessibles.
- Quand on parle d'égalité entre les genres, elle n'est pas atteinte. Son atteinte est un mythe, même si les femmes ont dans les faits les mêmes droits dans les faits que les hommes. De plus, lorsqu'il y a croisement des identités, elles sont combinées. Quand les inégalités sont existantes à la base, elles ne font que se creuser et les effets sont différents. De là toute l'importance des recherches et des mobilisations Réaliser qu'il y a des effets distincts et que des solutions doivent être trouvées à ces besoins et à ces vécus de femme. Lorsqu'on répond aux besoins des personnes à la marge, on peut répondre aux besoins de l'ensemble de la population puisqu'on a commencé par penser à la marge.

Françoise Taub, membre d'AFH et d'Ex Aequo

Que faire lorsqu'un gestionnaire d'immeuble refuse de signer pour les améliorations du PAD ? est-ce possible d'aller à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse ? Ce refus est souvent associé à de la discrimination.

- Beaucoup de personnes en situation de handicap se plaignent du PAD, pas nécessairement des propriétaires. Nous n'avons pas entendu parler de personnes qui ont déposé une plainte à la Commission parce que le propriétaire refusait de signer les documents. La réglementation n'est pas assez restrictive. Il y a encore des immeubles avec quelques marches qui se construisent. Des demi-sous-sols peuvent être offerts parce que le reste de l'immeuble n'est pas accessible.

Une collègue d'Ex Aequo qui se cherchait un logement a trouvé dans un immeuble qui comporte des logements universellement accessibles. C'était la première fois que nous entendions une personne qui pouvait choisir le logement où elle voulait vivre.

- Une personne en situation de handicap pourrait aller à la Commission, mais dans un contexte où l'adaptation est coûteuse et où il y a pénurie de main-d'œuvre, cela pourrait être délicat, car la Commission juge selon l'accommodement raisonnable.
- Le soutien est absent pour les personnes qui ont le PAD, donc les propriétaires peuvent refuser sans conséquence.
- La discrimination basée sur le handicap est illégale. Il y a des recours, mais cela implique des ressources en temps et en argent pour prouver que c'est de la discrimination basée sur le handicap, mais c'est possible. Il y a des besoins, mais surtout des droits. Le même problème se retrouve en santé. Les droits fondamentaux sont bafoués. Il y a des choses à travailler avec la Commission ou d'autres organismes spécialisés en droit.
- Personnellement je n'ai pas fait face à des refus du PAD, mais je fais face à des refus liés aux adaptations proposées par une ergothérapeute. On voit les adaptations comme un privilège et non comme un droit. L'OPHQ⁶ peut traiter le dossier. Souvent le temps et les ressources que la personne devra consacrer feront en sorte qu'elle quittera son logement. Avec la pénurie de logements, la personne ne saura pas où aller. Le privilège est une question d'opinion et le droit est basé sur un besoin.
- Les associations de propriétaires privés vont répondre que ce n'est pas un droit,
donc ne feront pas les modifications.

Question de Marie Roy, administratrice d'AFH

Comment faire pour se faire attendre pour la lutte pour des logements accessibles ?

- Revendication pour dire que le logement est un droit

⁶ Office des personnes handicapées du Québec.

(revendication du FRAPRU⁷), il faut continuer à le défendre. Les médias parlent beaucoup de l'accès aux logements donc ils ont une oreille plus attentive donc un bon moment pour continuer à revendiquer le droit au logement universellement accessible.

- Les associations de propriétaires privés et le gouvernement ne reconnaissent pas que c'est un droit, mais il en est un et il faut leur rappeler qu'ils ont des obligations. Entre les élections, les mouvements sociaux sont présents et c'est eux qui font qu'il y a des lois. Sans eux, beaucoup de choses n'auraient pas bougé dans le monde. Les politiciens se vantent à l'étranger que ces bons de vivre au Québec et au Canada. Alors qu'ils ne sont pas capables de reconnaître les droits fondamentaux et il faut leur rappeler comme par cet événement ou la campagne de mobilisation comme celle qu'Ex Aequo prépare. Des droits ont été gagnés par la mobilisation.
- À notre connaissance, les chartes des droits québécoise et canadienne ne reconnaissent pas le droit au logement ou elles le reconnaissent par l'intermédiaire d'autres droits. La référence était plutôt au Pacte des droits sociaux, politiques et culturels sont mis à rude épreuve en ce moment, mais le Pacte à des leviers qui peuvent être utilisés.

Tout ne peut pas être réglé par ce discours. Ça peut être complémentaire à autre chose. Les décideurs doivent se rappeler que ce ne sont pas des caprices ce que nous demandons. Ce n'est pas normal qu'en 2023, des personnes n'aient pas ce minimum de base.

- Les chartes reconnaissant les droits des personnes en situation de handicap. Le droit au logement pour ces personnes pourrait être reconnu par cet intermédiaire. Donc les femmes en situation de handicap devraient faire reconnaître leur droit au logement par l'intermédiaire de leur spécificité.

Question de Cassandra Boyer, travailleuse à AFH

Démontrer qu'il y a discrimination, ce n'est pas facile à prouver. Comment fait-on pour être certaines que

⁷ Front d'action populaire en réaménagement urbain

l'existence de la discrimination soit reconnue ?

- Être seule pour se battre, ce n'est vraiment pas facile et avoir recours aux services d'un avocat c'est cher. La force du communautaire, ça passe par des mouvements et montrer qu'une discrimination peut être vécu par plusieurs personnes. Ceci n'est pas facile à cacher et à balayer du revers de la main par les décideurs. On peut donc les interpeler. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a des limites en raison des longs délais. Il faut donc collectivement prendre les choses en charge. Il y a d'autres avenue que le droit.
- C'est en collectivisant une situation qu'on brise notre isolement mais aussi en adressant des demandes collectives aux décideurs, c'est ça le rapport de force.
- La question comme un droit, par rapport à la signature des chartes. On peut constater que les lois sont sans crocs. Du bas de l'échelle, la pandémie a eu un effet intéressant. Elle a levé le voile sur les iniquités qui se sont multipliées et se sont dévoilées. La force des médias sociaux comme collectivisation et libération de la parole. Beaucoup de paroles se sont libérées. Le public a été informé et n'a pas eu le choix d'entendre parce que les iniquités ont pris une telle dimension qu'il y a de moins en moins de privilèges qui sont acceptés.

Intervention de Martin Lalonde, Ex Aequo

Le droit à un logement répondant à ses besoins a été reconnu au palier fédéral. Ce qui a mené à la création du Bureau de la défenseure fédérale du logement. Toutefois, dans les faits ce droit n'est pas clairement reconnu. Par contre, on peut visiter le site Web du Bureau au <https://www.housingchrc.ca/fr>. La défenseure est une ancienne militante du droit au logement d'Ottawa. Le Bureau relève de la Commission canadienne des droits de la personne.

Le représentant d'Ex Aequo s'engage à faire un suivi auprès de la Commission pour savoir si elle prend en charge les démarches lorsqu'il y a une plainte relative à la discrimination liée au handicap et logement.

Le droit au logement a été reconnu à la suite de mobilisations et le gouvernement s'est engagé à investir dans le logement. Le financement n'est pas parfait, mais il est utile pour le développement de logements sociaux et communautaires. Des luttes sont également menées au Québec pour qu'il y ait des investissements dans le logement social et abordable.

L'avancée est la reconnaissance du droit au logement par le gouvernement fédéral et non comme un droit fondamental.

Les groupes communautaires ont rencontré la défenseure fédérale du logement. Il est possible de lui faire des observations et lui soumettre un dossier sur les logements accessibles et adaptables.

Atelier 3 : violences et femmes en situation de handicap : où en sommes-nous sur l'accessibilité des ressources ?

Panélistes : Isabelle Boisvert (doctorante, UQAM), Linda Gauthier (Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec), Amina Hammache , Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'ouest de l'île), Louise Lafortune (Regroupement des maisons d'hébergement en violence conjugale), Marie-Sophie Picard (la Maison la débrouille)

Modératrice : Sophie Coulombe

3.1 Le vécu subjectif de femmes en situation de handicap physique ; là où se dessinent des trajectoires de violences dans les sphères intimes et publiques.

Présentatrice : Isabelle Boisvert, doctorante, UQAM

Résumé de la présentation :

La présentation aborde l'importance de s'attarder aux vécus subjectifs des femmes en situation de handicap pour comprendre les violences qui jalonnent leurs vies. La présentation vous invite à une réflexion politique et intimiste sur la nature spécifique des violences vécues, et sur la manière dont le patriarcat et le capacitisme s'imbriquent pour créer ce qu'on peut nommer comme étant des trajectoires de violences.

Isabelle Boisvert

Elle milite depuis longtemps au sein d'organismes qui œuvrent pour la promotion des droits des femmes en situation de handicap. Ses intérêts de recherche portent sur les trajectoires de violences vécues par les femmes en situation de handicap physique ainsi que sur l'expérience subjective concernant le vécu d'agressions sexuelles. Depuis quelque temps, ses intérêts de recherche et en défense de droits se sont étendus aux droits à la santé sexuelle, gynécologique et périnatale exempte de violences interpersonnelles et obstétricales.

Cœur de la présentation :

3.1.1 Quelques références sur l'intersectionnalité, le handicap et les violences.

- Capacitisme : ensemble des préjugés que les individus et la société portent envers les personnes en situation de handicap.
- L'intersection du capacitisme, du sexisme et du classisme a des impacts sur le vécu des femmes en situation de handicap au quotidien. Il se déploierait de façon organisationnelle, expérientielle et représentationnelle et intersubjective en cohérence avec les postulats de subjectivité de la présente étude.
- Les violences sont alimentées par : L'indifférence, l'isolement, l'exclusion des femmes en situation de handicap dès leur parcours scolaire.
- Les violences sont : Réactiver à l'âge adulte, ancrée dans l'État et ses institutions, qui exercent leur influence par les institutions sociales. La conscience collective reprend à son tour, consciemment et inconsciemment l'idéologie dominante.
- La fragilisation des liens sociaux et du soutien social qui est un important obstacle pour sortir d'une situation de violence.
- La maltraitance, mais aussi de l'indifférence et les préjugés vécus dès l'enfance sont perpétués par les institutions et les pairs font que les femmes en situation de handicap ressentent de l'exclusion.

3.1.2 Capacitisme, sexisme et trajectoires

- Capacitisme : préjugés (la dépendance envers les soins d'autrui, l'infantilisation, la perception qu'elles sont fragiles, asexuées et sans défense) qui prédisposent les femmes en situation de handicap à vivre certaines formes de violence.
- Les femmes en situation de handicap sont plus souvent en situation de pauvreté, elles ont une socialisation pour être obéissantes (la bonne patiente). De nombreux touchers médicaux qui créent une image de réceptivité aux soins (plus difficile de faire la ligne entre les actes consentis et ceux qui ne le sont pas).

- La victimisation secondaire :
 - Les corps policiers ne sont pas bien formés, manquent de connaissances et ont de la difficulté à détecter les vécus des femmes en situation de handicap.
 - Les intervenantes, les intervenants et leurs proches qui ne les croient pas et ne les soutiennent pas.
 - Le manque de formation des intervenantes œuvrant dans le milieu de la violence faite aux femmes.

3.1.3 Capacitisme, sexisme et corps

- Le corps des femmes est nié : la sexualité, la santé sexuelle, les droits reproductifs, la maternité sont des thèmes négligés.

3.1.3.4 Trajectoires de violence

- Les femmes en situation de handicap :
 - Vivent de la violence sexuelle contrairement aux hommes en situation de handicap qui subiront des violences physiques.
 - Subissent des violences parce qu'elles sont en situation de handicap.
 - Seront prédisposées à vivre de nouvelles violences à l'âge adulte si elles en ont vécu dès l'enfance.
 - Sont deux fois plus nombreuses à en vivre des violences conjugales graves et à répétition.
 - Subissent plus de conséquences psychologiques graves, d'abus financiers, de maltraitance, de négligence, d'agressions physiques, sexuelles, verbales et psychologiques.
 - Détectent difficilement la violence par elles-mêmes.

3.1.3 Intersectionnalité subjectiviste

Approche théorique qui soutient que les individus sont les mieux placés pour comprendre leur propre expérience et les implications de leur identité de genre, de race, de classe, d'orientation sexuelle et de capacité.

- Toutes les femmes ne vivent pas de la même façon les oppressions à la croisée de plusieurs systèmes d'oppression.

- Souvent les femmes en situation de handicap font des liens clairs entre leur vécu de violence et le fait qu'elles soient en situation de handicap.
- Les femmes en situation de handicap ont besoin de se questionner sur leur place au sein de la société, au sein des sphères publique et privée.

3.1.4 Violences sexuelles vécues :

- Les femmes en situation de handicap subissent de deux à quatre fois plus d'agressions sexuelles. Près du tiers des agressions sont commises par des personnes qui fournissent des soins de santé et des services de base.
- Ces violences sont subies dans un contexte familial, conjugal, médical et institutionnel.
- En contexte conjugal, la situation de dépendance s'ajouterait aux dynamiques de prises de pouvoir intentionnelles. Le handicap deviendrait donc un objet de domination.
- Les études populationnelles réalisées en Amérique du Nord indiquent que de 40 % à 66 % des femmes en situation de handicap subiront au moins un épisode d'agression sexuelle au cours de leur vie. Ce pourcentage est encore plus élevé pour les femmes ayant une déficience intellectuelle ou des problèmes de santé mentale.
- Les agressions sont qualifiées de :
 - Communes : harcèlement, voyeurisme, inceste...
 - Particulières au handicap : déni de la sexualité, refus de l'éducation sexuelle, refus des soins féminins, actes sexuels en échange de soins, stérilisation et avortements forcés, violences obstétricales.
- La femme en situation de handicap qui a subi une agression sexuelle :
 - Doit reconnaître son vécu d'agression.
 - Souvent, elle se questionne à propos de son statut de victime d'agression et sur l'importance de cette agression...
 - Doit nommer les impacts de l'agression sexuelle sur sa vie, sa santé.
 - A besoin de bien comprendre son expérience subjective par la narration, souvent à répétition. Cela lui permet de

mieux comprendre son vécu et mieux comprendre son passé.

3.2 Accessibilité des services en violence conjugale pour les femmes et les enfants en situation de handicap : collaborons pour créer un réel filet de sécurité

Louise Lafortune, Responsable des dossiers liés à l'intervention et à la problématique, Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

Résumé de la présentation :

Dans le cadre des premières étapes du projet Accessibilité des services en violence conjugale pour les femmes et enfants en situation de handicap, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale a fait un état des lieux de ses 45 maisons membres. La présentation permettra de dévoiler les résultats préliminaires de cette enquête et des stratégies d'intervention déjà mises de l'avant par les maisons. Afin de rendre compte des besoins spécifiques et des réalités des femmes et enfants en situation de handicap, la présentation rapportera les besoins des maisons d'aide et d'hébergement pour rendre l'accessibilité des services en violence conjugale réelle et concrète. Pour ce faire, le travail de collaboration et l'établissement de partenariats entre les organisations actrices dans les secteurs de la violence conjugale, du milieu des personnes en situation de handicap et du milieu de la santé et des services sociaux sont un incontournable.

Le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

Par sa mission d'éducation, de sensibilisation et de défense de droits, le Regroupement contribue à faire évoluer les lois et les politiques afin de rendre plus adéquates les mesures de protection pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale.

Dans une perspective de prévention, il déploie un éventail de stratégies pour aider tous les acteurs de la société québécoise à mieux comprendre, dépister et agir en matière de violence conjugale.

Cœur de la présentation

En 1979 la mission du Regroupement entreprend de faire des représentations politiques, de la sensibilisation auprès de la population et des acteurs sociaux et de former les intervenantes.

Aujourd'hui, les maisons d'hébergement en violence conjugale, c'est plus que de l'hébergement, c'est aussi de l'écoute, de l'intervention individuelle et de groupe qui visent la reprise de pouvoir des femmes, de la consultation externe, de l'intervention jeunesse (pour le Regroupement, les enfants sont aussi victimes de violence conjugale), du suivi post-hébergement, de la prévention, de la défense des droits, de la sensibilisation, de la référence, du soutien et de l'accompagnement dans les démarches, de la défense individuelle et collective des droits, des activités de prévention et de sensibilisation (notamment dans les milieux scolaires concernant les relations amoureuses des jeunes).

Le présent projet sur l'accessibilité se déploie sur deux ans et demi et comprend les axes suivants :

- Production de l'état de la situation sur l'accessibilité (étape en cours).
- Formulation de recommandations par un comité consultatif (composé de maisons d'hébergement et d'organismes qui soutiennent les droits des femmes en situation de handicap).
- Dispensation de formations aux intervenantes des maisons d'hébergement sur l'accueil des femmes et des enfants en situation de handicap.
- Sensibilisation auprès des organisations du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires travaillant auprès des personnes en situation de handicap sur la problématique de la violence conjugale.
- Création de partenariats entre les maisons et le réseau pour assurer la continuité des services auprès des femmes en situation de handicap (représentations politiques à faire) afin que les services suivent sans interruption.

- Élaboration d'une campagne de sensibilisation sur la problématique de la violence conjugale vécue par les femmes en situation de handicap.

L'état des lieux a été fait au moyen d'un questionnaire sur les bâtiments et les services distribué à l'automne 2022 (voir le Powerpoint pour l'ensemble des statistiques).

- Sur les 44 maisons, 32 ont répondu, le taux de réponse de 72 %. Sept maisons d'hébergement n'ont pas pu répondre au questionnaire en raison de travaux de rénovation et souvent de mise en accessibilité.
- Les séjours sont un peu plus longs lorsqu'une femme est en situation de handicap. L'enjeu est notamment la disponibilité de logements accessibles, adaptés et abordables.
- Toutes les maisons d'hébergement ont accueilli au moins une femme en situation de handicap au cours des deux dernières années :
 - o La presque totalité a accueilli des femmes ayant des enjeux de santé mentale (non reliés à la situation de violence),
 - o 69 % ont accueilli des femmes ayant une déficience motrice,
 - o 56 % ont accueilli des femmes ayant une déficience intellectuelle,
 - o 50 % ont accueilli des femmes ayant une déficience auditive,
 - o 40 % ont accueilli des femmes ayant une déficience visuelle.
- 93 % ont accueilli des enfants en situation de handicap (spectre de l'autisme ou neurodéveloppemental, troubles du langage et déficience intellectuelle) dans les dernières années.
- Les obstacles : la majorité a vécu des obstacles dans l'accueil de femmes ou d'enfants en situation de handicap. Environ la moitié ont dû refuser l'accès en raison de problèmes d'accessibilité du bâtiment, des communications ainsi que par manque de connaissances.
- Accessibilité des bâtiments :
 - o 78 % se disent totalement ou partiellement accessibles,

- 52 % ont refusé des femmes et des enfants en raison de problématiques liées à l'accessibilité universelle,
- 38 % ont effectué des travaux ou des achats d'équipements spécialisés,
- 63 % prévoient des travaux d'adaptation au cours des deux prochaines années financières.
- Accessibilité des services :
 - 78 % n'ont pas de procédure particulière lors de l'admission d'une femme en situation de handicap. Dans les maisons où des procédures existent, elles concernent : la déficience motrice (3), la déficience auditive (3), la déficience visuelle (1) ;
 - 96 % des maisons ont un site Internet qui n'est pas accessible ; 83 % veulent rendre le rendre accessible ;
 - 63 % n'ont pas de téléphone avec un voyant lumineux ;
 - 70 % ont un téléphone accessible aux femmes utilisant un fauteuil roulant ou une aide à la mobilité ;
 - 53 % sont informées des besoins pour les aider à établir un scénario de protection ;
 - 76 % ne savent pas que le service de relais vidéo pour les malentendants existe pour les situations d'urgence.
- Formation :
 - Aucune maison d'hébergement n'a d'intervenante connaissant la LSQ/ASL⁸.
 - 70 % n'ont reçu aucune formation spécifique concernant les femmes et les enfants en situation de handicap vivant dans un contexte de violence conjugale.
 - 56 % connaissent les ressources spécialisées en fonction du handicap.
- Post-hébergement, les défis des femmes en situation de handicap pour :
 - 89 % le logement accessible et abordable.
 - 62 % les déplacements en transport adapté pour les suivis à l'hébergement.
 - 62 % l'assistance des tâches quotidiennes (continuité des services).
 - 58 % l'atteinte de l'indépendance financière.

⁸ Langue des signes québécoises — American Sign Language

- 31 % l'accès aux soins ou aux services sociaux.
- 24 % les procédures judiciaires.
- 3 % les services en régions éloignées.

Les maisons d'hébergement sont conscientes des limites, mais elles ont une volonté d'accueillir toutes les femmes. Elles font tout ce qu'elles peuvent avec des ressources limitées. Des recommandations seront émises pour mieux les former et mieux les informer sur les ressources qui existent pour améliorer l'accessibilité. Les intervenantes s'aperçoivent qu'elles voient l'accessibilité comme difficilement atteignable, mais ce n'est pas si vrai, car des moyens peuvent être facilement mis en place pour accroître l'accessibilité.

3.2 L'impérativité de l'accessibilité universelle des maisons d'hébergement

Présentatrice : Linda Gauthier est cofondatrice et conseillère principale du Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ)

Linda Gauthier

Elle est cofondatrice et conseillère principale du RAPLIQ. Elle y a conçu plusieurs projets. En outre, elle assiste les personnes ayant des limitations fonctionnelles victimes de situations discriminatoires, voire criminelles, en rédigeant leurs plaintes et en les assistant devant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. En matière de discrimination, elle s'intéresse beaucoup aux divers systèmes d'oppression tels que le racisme, le sexisme et particulièrement le capacitisme (ableism).

Elle siège au comité consultatif de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et à celui de l'Office des Transports du Canada (OTC), à la Table de concertation de la Commission des droits de la personne et des droits de (CDPDJ) et à celle du Programme d'accès pour l'égalité en emploi (PAÉE).

Cœur de la présentation

Le projet a commencé en mars 2020 au RAPLIQ par un premier contact avec les maisons d'hébergement des deux grands regroupements provinciaux est fait par téléphone afin de connaître la

signification du pictogramme sur les sites Web des maisons d'hébergement. Sur 100 maisons, 30 affirment avoir un site universellement accessible. Un premier tableau est dressé et les résultats sont décourageants. Le RAPLIQ conclut que le point de vue d'une personne en situation de handicap n'est pas le même que celui d'une personne sans handicap.

Le projet financé par le Secrétariat à la condition féminine vise à faire des visites des maisons d'hébergement «° dites° » accessibles. Des visites ont lieu en présentiel et des rencontres virtuelles sont organisées avec une femme en fauteuil motorisé, qui selon le RAPLIQ, représente la situation de handicap significative pour illustrer les besoins nd'adaptations.

L'idée est d'influencer les maisons d'hébergement, après les enveloppes octroyées 190 000 \$ dans le cadre de la mesure 16 du MSSS, à améliorer l'accessibilité de leurs installations.

Certaines maisons n'étaient pas vraiment favorables à recevoir le RAPLIQ, mais plusieurs d'entre elles ont apprécié les recommandations de l'organisme.

Le RAPLIQ est le premier organisme à avoir parlé de l'accessibilité universelle des maisons d'hébergement.

Linda Gauthier s'interroge. « ° même si la majorité sont favorable à accueillir les femmes en situation de handicap, toutes les maisons d'hébergement devraient être accessible, car l'accessibilité est un droit. Au Québec, il n'y a pas de loi sur l'accessibilité universelle, mais il y a une obligation d'accommodement. Au moment où on refuse l'accès à une femme en situation de handicap parce qu'on ne peut pas l'accommoder, elle peut porter plainte à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse.° »

Par l'intermédiaire de son volet assistance à la défense des droits individuelle, l'organisme a porté beaucoup de plaintes concernant l'accessibilité des maisons d'hébergement. Les femmes que l'organisme a accompagnées ont gagné, mais la violence a continué. Même si elles gagnent leur cause devant la CDPDJ elles doivent retourner chez elles et elles continuent de subir la violence.

Il est nécessaire que les évaluations de l'accessibilité des services et des installations soient faites par une femme en situation de handicap.

Que veut dire qu'une maison peut difficilement être rendue accessible ?

On doit continuer à se battre parce que le Québec s'est construit sans nous. Il ne faut pas hésiter à affirmer que nous avons le droit de rentrer avec un chien d'assistance et que nous avons besoin d'un lève-personne. Il ne faut pas craindre de choquer les maisons d'hébergement et être claires avec elles sur les possibles plaintes à la CDPDJ parce que les femmes en situation de handicap de plus en plus revendiquent leurs droits.

Il faut un lobby sain et être capable de revendiquer. Il faut cesser d'essayer de voir si les maisons peuvent être rendues accessibles. On n'entend jamais que les femmes en situation de handicap sont importantes dans les tribunes, notamment de la part des regroupements de maisons d'hébergement.

3.3 Témoignage sur le chemin parcouru et prochaines étapes pour rendre la maison et l'expérience le plus accessibles possible ·

Présentatrice : Marie-Sophie Picard, de la maison La Débrouille de Rimouski

- Trois pôles d'action :
 - Hébergement,
 - Services externes
 - Actions sociopolitiques : Ce pôle permet d'agir pour des femmes à la croisée des oppressions (femmes aînées, en situation de handicap, racisées, autochtones, de la diversité sexuelle)

Le volet accessibilité comprend

1. L'accueil
2. Les infrastructures
3. Les services

Après 8 mois de rénovation, les intervenantes ont réintégré leur maison. Au départ, seules une cuisine et une salle de bain à proximité d'une chambre devaient être adaptées. Après des recherches auprès

de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), elles se sont associées au groupe de ressources techniques (GRT) de la région pour accéder à une subvention pour aller plus loin dans l'aménagement de la maison

- Recommandations du RAPLIQ pour l'aménagement des salles de bain (douches sans seuil.
- Travail, suivant le départ du GRT, avec des firmes d'architectes et d'ingénieurs pour des économie de temps et d'argent et un engagement avec le milieu.
- Partenariats locaux dont le CISSS et des organismes qui offrent des services, dont la vente d'équipements ou toute autre ressource qui pouvait contribuer à notre projet

3.3.1 Les grandes étapes :

Volet 1 : accessibilité aux femmes ayant une déficience motrice, visuelle et auditive

Volet 2 : multisensoriel, TTC et troubles mentaux

- Chambres familiales adaptées, une avec des lits d'hôpital
- Chambre individuelle adaptée ;
- Ajout de deux systèmes d'alarme audiovisuelle avec des pastilles vibratoires [chambre familiale et individuelle] ;
- Installation d'un lève-personne qui dessert les deux premiers niveaux ;
- Pour une véritable accessibilité, à compléter : le site Internet, l'accès aux documents et au poste informatique...

Si on veut bien faire les choses, des femmes en situation de handicap devraient être invitées à évaluer l'accessibilité de la Maison. Le projet est d'organiser des groupes de discussion avec ces femmes.

Beaucoup d'efforts ont été déployés pour assurer la continuité des services. Une entente de services d'urgence a été signée avec CISSS pour établir un protocole afin d'avoir des services d'urgence en maison d'hébergement. L'organisme tient à ce que les ententes soient signées afin que les partenaires reconnaissent mutuellement leurs missions et par souci de conserver une trace écrite.

Un partenariat, avec une compagnie de taxi, est presque signé pour le transport d'urgence. La police aura accès à ces véhicules en tout temps.

L'accessibilité nécessite beaucoup de temps et d'argent, mais il y a du financement disponible. Les partenaires sont la fondation Mirela Saputo [financement du lève-personne], Emploi et développement Canada [financement du système audiovisuel et des pastilles vibratoires]. La Maison est en attente d'une réponse pour le financement l'accessibilité du site Internet.

Un pas à la fois on peut y arriver, il y a des changements à peu de frais : ex. contrastes sur les murs, bandes réfléchissantes...

3.5 Adaptons nos pratiques à la réalité des survivantes

Présentatrice : Amina Hammache, CALACS de l'Ouest-de-l'Île

Résumé de la présentation :

Amina Hammache du CALACS de l'Ouest-de-l'Île partage avec nous les recommandations concernant les femmes en situation de handicap telles que décrites dans leur rapport « Adoptons nos pratiques à la réalité des survivantes ». Elles nous présentent aussi leur série de webinaires utilisés pour la formation des intervenantes dans le cadre de ce projet.

Le CALACS de l'Ouest-de-l'île

Organisme féministe à but non lucratif qui lutte pour contrer les agressions à caractère sexuel, le CALACS de l'Ouest-de-l'île offre des services aux femmes et des services de prévention auprès de la communauté. Le CALACS travaille à enrayer les agressions à caractère sexuel et vivre dans un monde exempt de violence. Pour y parvenir, l'aide directe, la prévention, la lutte doivent se retrouver en interaction continue. Les valeurs qui guident leur travail sont l'égalité, la solidarité et *l'empowerment*.

Cœur de la présentation

Services en trois volets

- Aide directe : surmonter les conséquences des violences sexuelles [services individuels, groupes de soutien, accompagnement sociojudiciaire, rencontre d'urgence. Aide pour remplir la demande de L'IVAC⁹. Depuis septembre, l'organisme offre des services adaptés aux personnes à statut précaire ayant subi des agressions sexuelles.
- Sensibilisation : activités dans la communauté, notamment programme adapté aux élèves du secondaire, aux OSBL¹⁰, aux partenaires qui désirent former des intervenantes et intervenants ou toute autre personne qui voudrait apprendre à intervenir auprès de victimes d'agression à caractère sexuel
- Militantisme et vie associative : revendication des droits des femmes, des personnes trans, non binaires et bi-spirituelle auprès des différentes instances : mobilisations, représentations, amélioration des conditions de vie

Approche féministe intersectionnelle qui permet de bien comprendre les trajectoires de vie unique. L'intervention permet de voir l'adéquation entre les expériences, les inégalités et les privilèges. Leur approche vise à :

- Concilier les forces, les ressources et les stratégies d'adaptation.
- Reconnaître que la connaissance des utilisatrices et utilisateurs des services a autant de valeur que celles des intervenantes.
- Dialoguer ouvertement sur les conséquences des vécus sur les agressions sexuelles. Volonté de dialogue pour mieux comprendre le vécu, valoriser le pouvoir d'action.
- Valoriser le pouvoir d'action.

3.5.1 Brève mise en contexte sur l'intersectionnalité et l'accessibilité :

- La violence est ancrée dans l'État et ses institutions qui exercent une influence par l'intermédiaire des institutions sociales.
- Dans un rapport de 2018, l'Association des femmes Autochtones du Canada rapportait que ces femmes sont à risque de vivre avec un handicap et encore plus à risque d'acquiescer un handicap au cours de leur vie :

⁹ Indemnisation des victimes d'acte criminel.

¹⁰ Organismes sans but lucratif

- Même lorsque des services adaptés existent, 70 % des personnes Autochtones en situation de handicap affirment avoir de la difficulté à avoir accès aux programmes et services adaptés.
- Les biais, la discrimination, le colonialisme et le racisme sont des barrières qui s'ajoutent au sexisme et au capacitismes et contribuent à la marginalisation.

3.5.2 De façon plus spécifique, l'approche féministe intersectionnelle

- La démystification du pouvoir professionnel,
- L'utilisation d'objectifs d'intervention clairs,
- La valorisation égale du processus de prise de conscience, de l'action et du changement,
- Les décisions libres et éclairées,
- Le respect du rythme de chacune et chacun,
- Les rapports égalitaires et moins hiérarchiques,
- La démarche de groupe,
- La prise de conscience de ses préjugés,
- La reconnaissance des différentes identités sociales,
- La reconnaissance de ses privilèges (important pour le CALACS),
- La valorisation de chaque expérience et chaque personne.

Projet basé sur ;

- Des besoins d'adapter ses locaux. Le CALACS a rapidement déménagé dans un local avec un ascenseur. 2008 nouveau déménagement vers une maison plus grande.
- Évaluation du garage par un expert afin qu'il soit aménagé et adapté. Réaménagement de la salle de groupe et de la salle de bain afin qu'ils soient accessibles (avant-projet).
- De 2013 à 2019, démarchage par le comité diversité afin de rendre les services plus accessibles, pour faire connaître les services aux organisations de personnes en situation de handicap. Formations données à tous les organismes intéressés.
- Défis rencontrés dans la pratique, car peu de personnes de situation de handicap fréquentent le CALACS. L'organisme voulait changer ses pratiques afin de s'assurer d'être plus accessible. Il a cherché des subventions pour mettre sur pied le projet BAVAC 1 (2018-2019) : Lorsque la violence discrimine

Projet lorsque la violence discrimine : un portrait global de la situation pour bien comprendre les lacunes pour les femmes à statut précaire, immigrantes et migrantes, ce qui a donné lieu à un second projet : «^o adaptons nos pratiques à la réalité des survivantes^o » (2019-2021) qui avait pour objectif de partager les meilleures pratiques d'intervention inclusives, accessibles et sécuritaires pour les communautés vulnérabilisées étant à l'intersection de diverses formes d'oppression.

Thèmes abordés :

- Règlements généraux du CALACS de l'Ouest-de-l'île ;
- Accessibilité universelle ;
- Protocole d'intervention et offre de service ;
- La représentativité de l'équipe de travail et l'EDI ;
- La position du RQCALACS¹¹ et de CALACS sur le sexe tarifé.

Quelques activités :

- Deux recensions d'écrits sur les meilleures pratiques en intervention et en accompagnement sociojudiciaire.
- Des rencontres du comité-conseil réunissant différents partenaires clés pour faire une évaluation des pratiques du CALACS.
- Désir de tenir un colloque pour partager les connaissances acquises tout au long du projet (annulé en raison de la pandémie et remplacé par les webinaires).
- Formation continue des intervenantes et intervenants et suivis des réunions de réflexion.
- Création d'une série de six webinaires afin de diffuser de l'information.
- Rédaction d'un rapport de recommandations internes pour adapter les pratiques.
- Pour l'accessibilité universelle des locaux : signalisation, braille, ligne fluorescente. Cette recommandation a mené à des travaux de rénovation majeurs.
- Révision des protocoles : langage simplifié, vulgariser les documents, faire des ponts avec des organismes,

¹¹ Regroupement québécois des CALACS

principales recommandations du comité-conseil pour adapter le CALACS et ses services :

- Installation des indications afin de permettre aux utilisatrices et utilisateurs de se déplacer et de se retrouver plus facilement.
- Numérotation des bureaux en gros caractères et en braille.
- Ajout des lignes fluorescentes sur les marches des escaliers.
- Réflexion sur la luminosité pour aider les personnes qui ont une sensibilité à la lumière ou une basse vision.
- Réaménagement de l'entrée pour mettre un banc ou une chaise
- Utilisation de la grille d'auto-évaluation du guide produit par inclusions Femmes pour guider le changement.
- Rénovations majeures : installation d'un ascenseur pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite afin qu'ils et elles puissent accéder aux étages supérieurs.

Recommandations quant à la documentation

- Révision du « ° Protocole d'intervention° » afin qu'il ait un langage plus familier.
- Vulgarisation de toute documentation pour la rendre plus simple.
- Rédaction de deux versions du protocole d'intervention a] une version longue utilisée à l'interne et b) une version courte et simplifiée pour les utilisatrices et utilisateurs.
- Prise en compte des aspects générationnel et culturel dans les pratiques particulièrement pour les personnes de la communauté Sourde

Défis à venir

- Rendre les espaces universellement accessibles (rénover ou déménager) ;
- Adapter les outils en braille et en gros caractères ;
- Créer de nouveaux outils en continue ;
- Bâtir des partenariats/créer une banque d'interprètes ;
- Mettre des efforts pour rejoindre les utilisatrices et utilisateurs en situation de handicap (sensibilisation/partage d'outils)

3.6 Période d'échanges

Intervention de Steven Lapperrière, directeur général du RAPLIQ

Il y a parfois des discours contradictoires entre deux panélistes sur l'accessibilité. On dit d'un côté que c'est très compliqué et d'un autre que c'est facile. Une dichotomie est représentée entre le Regroupement et une Maison.

Intervention de Louise Lafortune, Responsable des dossiers liés à l'intervention et à la problématique, Regroupement des

maisons pour femmes victimes de violence conjugale : Les défis d'adapter les maisons pour les femmes de violences conjugales c'est souvent du travail en plusieurs étapes qui demandent d'importants efforts surtout quand on veut rendre accessibles universellement un lieu physique, un financement et des expertises doivent être trouvés. Mais certaines adaptations sont plus faciles à faire que d'autres et le Regroupement peut donner l'information à ce sujet,

Intervention de Marie-Sophie Picard, la Maison la Débrouille

Il faut surtout mettre du temps pour faire toutes les étapes. Certaines étapes sont faciles à entreprendre alors que d'autres sont de longue haleine. C'est une question de temps et d'argent.

Intervention de Linda Gauthier : à Montréal, les maisons ont plus de lacunes au niveau de l'accessibilité. Marie-Sophie Picard avait dit que si une femme en situation de handicap avait besoin d'être hébergée La Débrouille pourrait le faire.

Michelle Leduc : Qu'est-ce que les femmes ont gagné à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ?

Intervention de Linda Gauthier¹² :

Faire changer les règlements, par exemple, autoriser les chiens d'assistance. L'arrêt de la mise à l'écart lord activités. Il y a eu des dommages moraux qui ont été versés notamment pour une personne

¹² Panéliste inaudible en raison d'un mauvais fonctionnement du micro.

qui a dû aller dans une ressource en itinérance où elle a eu des ménages de mort.

Intervention de Michelle Leduc, participante

un document de 2007 comment accueillir les femmes avec des limitations fonctionnelles. Un guide destiné aux intervenantes des maisons d'hébergement. On est en 2023, et il semble encore y avoir des résistances. Elle est où la faille comment se fait-il qu'entre femmes on soit si éloigné de résultats. Est-ce que ce guide ne pourrait pas être repris et peut élargir les limitations. Il semble avoir été complètement oublié.

Le guide est en ligne et AFH en a des copies en papier.

- Louise Lafortune : C'était un guide en collaboration entre le Regroupement et la COPHAN¹³ et d'autres membres de celle-ci. Le guide, publié en 2009, est en braille et en gros caractères est divisé selon les différents handicaps. À l'époque il n'était pas en ligne. En 2019, une petite subvention a été reçue pour le mettre à jour notamment sur les ressources. Il a été mis en ligne, mais il a été retiré de nouveau à la demande de la COPHAN puisqu'il sera possiblement une nouvelle mise à jour.
- Isabelle Boisvert : Un guide c'est nécessaire et cela a de l'importance pour le transfert des connaissances et de l'éducation, mais il faut le faire vivre. Il faut que l'intervention soit soutenue, car certaines interventions sont complexes. Il y a beaucoup d'intervenantes, beaucoup de changements d'intervenantes. Les interventions prennent du temps.
- Linda Gauthier : le fait que le guide est séparé par type de handicap, il y a un danger d'angle mort puisque certaines femmes ont plusieurs limitations...
- Isabelle : séparer permet d'aller plus facilement à l'information. Peut-être que des précisions sur le fait que les problèmes de santé physique ou mentale sont liés aux trajectoires de violences conjugales : ça ferait une bonne section dans un futur guide.

¹³ Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec

Question de Julie Sanfaçon, Institut national pour l'équité, l'égalité et l'inclusion des personnes en situation de handicap à Isabelle Boisvert

Question sur la violence sur toutes ses formes vécues par les filles, particulièrement les petites filles. Par rapport au milieu hospitalier, est-ce qu'il y a de la sensibilisation qui est faite en lien avec les situations de handicap chez les enfants pour éviter les erreurs du passé ? Et s'il n'y a pas de sensibilisation et s'il y en a pas, qu'est-ce qui pourrait être fait ? Un séjour en milieu hospitalier peut être traumatisant pour un enfant. Il y a les préjugés et la confusion entre situation de handicap physique et situation de handicap intellectuel. Dans les années 1970, pour les enfants, ces séjours pouvaient être assez brutaux. Est-ce qu'il y a eu des améliorations ? Si oui de quels types. Sinon, quelles mesures pourraient être prises ?

Réponse d'Isabelle Boisvert, doctorante, UQAM

Dans le cadre de la recherche, les violences en milieu hospitalier n'ont pas été abordées. L'enjeu est surtout dans la multitude des intervenantes et intervenants qui proviennent de différents milieux, c'est un défi de solliciter l'avis de tous sur la situation des petites filles qui vivent des séjours en milieu hospitalier. Surtout sur les impacts que peuvent avoir à long terme ces séjours sur les trajectoires de vie des petites filles. Comme solution, de plus en plus, surtout à l'égard des femmes en situation de handicap, on demande l'autorisation de toucher notamment dans les cours de préposés aux bénéficiaires, on doit demander le consentement avant de faire une intervention sur le corps. Est-ce que c'est fait? La question c'est surtout de savoir si c'est fait pour les enfants? Non. Les enfants n'ont pas à être sollicités pour avoir leur consentement. Dans les solutions possibles, il faudrait établir des protocoles où on pourrait obtenir le consentement des enfants hospitalisés. Cela pourrait amener les filles à comprendre qu'elles peuvent consentir, cela pourrait devenir important dans une vie de voir qu'elles peuvent prendre une décision propre à elles.

Intervention de Nathalie Deslauriers, Maison chez Lina

Pour répondre au RAPLIQ, je suis intervenante en maison d'hébergement depuis 17 ans et jamais une femme en situation de handicap. On l'accueille et on s'adapte. On fait ce qu'on peut. Les budgets ont changé et des changements ont été faits. Il y a des défis pour trouver un local parce que personne ne veut une maison d'hébergement dans son quartier. Le défi est encore plus grands lorsqu'on doit trouver quelque chose d'accessible. Chez Lina, on a eu besoin d'embaucher une personne pour nous trouver un endroit qui convenait. 20 ans plus tard, les maisons s'adaptent et le financement est disponible. Avant les maisons n'avaient pas le budget. Toutes les femmes sont accueillies qu'elles soient marginalisées ou non

Intervention de Linda Gauthier : cofondatrice et consultante principale du Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ)

Le RAPLIQ n'a rien contre les maisons d'hébergement. Deux refusent les visites et certaines sont réticentes. La moitié des maisons d'hébergement qui ont répondu ont indiqué qu'elles ne peuvent pas accueillir des femmes en situation de handicap. Elle s'excuse que des maisons présentes se soient senties visées

Intervention de Sophie Laroche, Maison la Citad'Elle à Lachute,

Pour appuyer le commentaire de l'intervenante de la Maison Chez Lina. Ça fait 15 ans que je travaille en maison d'hébergement à la Citad'Elle de Lachute. On a adapté récemment une salle de bain et une chambre. Avant, jamais on n'a refusé l'accès à la Maison d'hébergement. Il y a 3 ou 4 ans, nous avons reçu une femme avec une déficience auditive. Nous sommes des femmes de bon vouloir : tricher pour accéder aux services de Bell, apprendre la LSQ. Maintenant, on a accès des interprètes. Nous voulons vous rassurer et vous dire qu'on porte les femmes en situation de handicap. Nous pensons qu'avec les avancées que le Regroupement fait présentement vont améliorer l'accès

Intervention de Sophie Coulombe, modératrice

On est contente de voir qu'il y a des avancées, mais il ne faut pas nier tout le travail derrière. Le travail se fait, mais la bataille n'est pas encore finie. L'idée est de s'allier toutes ensemble et de faire encore plus

Intervention de Florence Pardo, coordonnatrice générale, AFH

On est heureuse de vous avoir, on veut dialoguer et trouver des solutions ensemble. Il y a du bon vouloir. Mais dans toutes les présentations, on peut voir qu'il y a quelque chose de systémique. Le projet du Regroupement, il y a une stratégie et des étapes. Il faut trouver des stratégies pour aller plus loin et plus rapidement. Il y a du dévouement et du travail, mais au-delà, mais des stratégies doivent être trouvées pour aller plus loin plus rapidement et de penser de façon systémique.

Intervention de Marie Roy, administratrice, AFH

Le mot «^o hantise^o » est là malgré la bonne volonté. Les ressources d'hébergement ne se ressemblent pas toutes. Il y a de la bonne volonté de certaines. Dans le cadre des rencontres préparatoires, notre 4^e rencontre en décembre dernier était sur les handicaps

invisibles (ex. maladie cœliaque). Des conditions où l'adaptation demandée n'est pas là une fois pour toutes contrairement à une rampe d'accès. Il y a des années qu'on voulait avoir des ententes avec le Regroupement et c'est en voie d'être fait.

Par exemple, le vécu des femmes ayant la maladie de cœliaque est particulièrement difficile, parce que la situation n'a pas été prévue dans le fonctionnement de la maison. Le rappel des besoins doit être refait à chaque repas et collation. Une femme peut passer des jours à ne pas manger, le temps de faire valoir ses besoins, c'est lourd et difficile.

Il y a des femmes qui sont refusées parce qu'elles ne peuvent pas participer aux tâches. Il y a aussi des réactions des autres femmes si certaines sont exemptées des tâches. Elles diront que les femmes exemptées n'ont pas leur place dans la maison.

Intervention de Sophie Laroche, Maison la Citad'Elle à Lachute

L'arbre ne représente pas la forêt. Certaines maisons s'adapteront à des restrictions alimentaires que ce soit en raison d'une croyance religieuse ou une maladie. Pour les tâches, on tend à vouloir aller vers des tâches que les femmes peuvent accomplir. On est dans l'équité et non l'égalité. Mais quand une femme est différente, les intervenantes sont parfois plus démunies devant des interventions plus pointues. Faites appel aux maisons d'hébergement et on va s'adapter !

Conclusion de Sophie Coulombe, modératrice

Il faut partager les connaissances et les pratiques entre les maisons et les autres partenaires.

Les maisons d'hébergement malgré le manque de fonds doivent accepter les chiens, se doter de lève personne. Elles doivent faire des efforts réels !

Atelier 4 : La santé sexuelle et reproductive : comment reprendre du pouvoir par le plaisir

COMMENT REPENDRE DU POUVOIR PAR LE PLAISIR ?

Conférencière : Gwendoline Luthi

Depuis plusieurs années, Gwendoline Luthi œuvre en relation d'aide et en accompagnement psychosocial. Son objectif : promouvoir une santé sexuelle la plus épanouissante et saine possible auprès des populations marginalisées. Elle possède une expertise en sexologie auprès des personnes en situation de handicap et propose aux professionnelles et professionnels des milieux communautaire et universitaire des services sur mesure afin de développer les outils nécessaires pour accompagner les personnes en situation de handicap.

Elle-même en situation de handicap, elle a réalisé le balado « Au coin du brasier » pour aborder les enjeux particuliers de la sexualité, de la santé sexuelle et reproductive des femmes et des personnes non binaires en situation de handicap.

Résumé de la conférence

Tabou et invisibilisée, la sexualité des femmes en situation de handicap est fréquemment abordée sous l'angle de la médicalisation et dans une visée de réduction des risques. En effet, le plaisir, le désir, la jouissance et l'érotisme sont des thématiques particulièrement invisibilisées lorsqu'il est question d'aborder la sexualité, la santé sexuelle et reproductive des femmes ayant un handicap. En abordant la santé

sexuelle, la ménopause, les rencontres ou la masturbation, il vous sera proposé d'aborder l'éducation à la sexualité de manière positive, inclusive et adaptée dans le but de vous développer vos connaissances et votre pouvoir d'agir dans le domaine de la sexualité. À l'occasion de cette conférence, nous aurons avec nous une représentante de la boutique [Minuit Tendre](#), un espace sécuritaire et inclusif pour une sexualité épanouie, qui nous proposera des jouets sexuels et d'ambiance qui conviennent à tous les corps.

Gwendoline Lüthi suggère, en première partie, de poser quelques bases théoriques sur la sexualité.

4.1 La sexualité c'est quoi ?

Ça devrait être une expérience agréable, avec soi ou avec sa, son ou ses partenaires. Elle doit être positive pour toutes les personnes impliquées.

Elle peut être influencée par les oppressions vécues quotidiennement. Le capacitisme nuit à une sexualité épanouie.

Quels sont les mythes sur les femmes en situation de handicap ?

- *Les personnes handicapées ne peuvent pas être parents. Les médias ont récemment rapporté le cas d'une mère à qui on a enlevé la garde de ses enfants sans raison autre que son handicap.*

Gwendoline Lüthi note que cela est fréquent.

- *Les femmes handicapées peuvent être fétichisées.*
- *La pénétration est encore trop souvent indissociable du plaisir.*
- *Les femmes en situation de handicap sont perçues comme asexuées.*
- *Les femmes en situation de handicap peuvent se masturber : pas juste avec les mains, on peut utiliser des jouets. Pour masturber l'autre aussi.*

Gwendoline Lüthi note que la sexualité est à la base de la pyramide de Maslow. Elle ajoute que les personnes ayant une déficience intellectuelle sont perçues comme irresponsables, incapables d'avoir une sexualité active. On ne leur parle donc pas de protection contre les ITSS¹⁴, de gynécologie, de consentement, etc. « Savoir, c'est pouvoir » ; on leur enlève le pouvoir sur leur sexualité.

Les mythes et les préjugés influent sur comment on traite les personnes, mais aussi comment elles se perçoivent elles-mêmes. Cela exerce aussi une influence sur leur sexualité, notamment en raison des standards de performance, de beauté et d'hétéronormativité.

¹⁴ Infection transmissibles sexuellement et par le sang

Le handicap invisible

Il oblige les personnes qui le portent à devoir continuellement faire un « coming out » car la société est pensée et conçue pour les personnes dont les capacités physiques et mentales sont « valides ». Cet enjeu est discuté dans la théorie CRIP.

La santé sexuelle

Les ITSS peuvent être contractées par des contacts génitaux, anaux, buccaux et de peau à peau. Il est possible de prévenir en adoptant des comportements sécuritaires.

- *Quels sont les symptômes ?* Des rougeurs, des démangeaisons, des boutons, un changement dans la couleur ou l'odeur des pertes vaginales. Il est important de consulter et d'aller au bout du traitement prescrit.

La ménopause

Gwendoline Lüthi demande aux participantes c'est quoi, pour elles, la ménopause.

- *Arrêt des menstruations.*
- *Apprendre à se découvrir.*
- *Rapport au corps qui change.*
- *Plus besoin de contraception.*
- *Des surprises.*
- *Fluctuation dans le désir.*

Gwendoline Lüthi note que plusieurs facteurs influencent le désir.

- *Une participante déplore qu'un médecin ne l'ait pas aidée lorsqu'elle l'a consulté au sujet de son éjaculation féminine.*

L'éjaculation féminine est encore très méconnue et tabou.

Avec la ménopause viennent aussi les enjeux de l'âgisme et des mythes relatifs à la sexualité des aînées.

Les mythes et les préjugés rejoignent ceux liés au handicap.

- *Les personnes âgées peuvent aussi être fétichisées (« cougar »).*

Gwendoline Lüthi conclut en parlant de la médicalisation de la ménopause.

- *Est-ce que l'hormonothérapie est encore prescrite ?*
- *Elle peut être très aidante pour certaines femmes.*
- *La ménopause est encore très méconnue. Elle est parfois confondue avec une dépression, des femmes se font prescrire des antidépresseurs.*

« Dating » et rencontres en ligne

Le « °dating° » pose plusieurs enjeux pour les personnes en situation de handicap : les préjugés, les risques des rencontres en ligne, le dévoilement du handicap, notamment. La présomption d'asexualité l'est particulièrement pour les personnes vivant en institution.

Pour ce qui est des rencontres en ligne : Gwendoline Lüthi met en garde face à certains drapeaux rouges ; la personne ne veut pas d'appel ou de rencontre, elle vit à l'extérieur du pays, elle demande des sommes d'argent, même minimes.

La fraude amoureuse est une violence psychologique.

- *Tout le monde peut être victime de fraude amoureuse. Les fraudeurs sont de bons manipulateurs. Il ne faut pas avoir honte d'en parler. Les corps policiers ont maintenant des dépliants et des formations sur le sujet.*

Quand révéler qu'on est en situation de handicap ?

Le dévoilement du handicap peut entraîner une peur du rejet.

Il existe des applications spécialisées sur lesquelles on n'a pas besoin de le mentionner.

- *Y a-t-il un risque de fétichisation sur ces applications ?* Un risque est toujours possible, mais l'agence Rencontre adaptée et l'application NOLU font une présélection de leurs membres.

Dans le cas d'un handicap visible, il est possible de mettre une photo de profil sur laquelle on le voit, sinon de l'indiquer dans sa description ou d'en parler lors d'une conversation. Toutes les options sont valides, il faut trouver celle qui nous convient. Cela peut faire l'objet d'un accompagnement en sexologie.

Le consentement

Gwendoline Lüthi présente un extrait d'un épisode de la série *Sex Education*.

- *La sexualité n'est pas juste de la stimulation génitale.*
- *Dans l'extrait, les deux personnes se donnent leur consentement de manière continue.*
- *Il existe des initiatives au niveau du travail du sexe ; des personnes se spécialisent dans les services aux personnes handicapées, mais ce sont toujours des femmes au service des hommes. La perception de la femme aidante, celle qui donne des soins, est aussi présente dans ce domaine.*

Il existe un double standard ; les hommes auraient besoin qu'on réponde à leur désir, les femmes seraient plus romantiques, auraient moins besoin de sexualité ou auraient besoin d'un contexte. En Suisse, le travail du sexe est légal et il existe une association d'assistants et assistantes sexuels formés pour travailler avec les personnes en situation de handicap.

Gwendoline Lüthi revient sur la notion de consentement libre, éclairé, enthousiaste et continu.

- *La notion d'éclairage doit être adaptée à chaque personne. On pense par exemple à celles vivant avec une déficience intellectuelle.*
- *Il y a beaucoup de préjugés et de violences médicales concernant le consentement des personnes en situation de handicap.*

La masturbation

C'est un sujet tabou, particulièrement pour les femmes en situation de handicap.

Pour les femmes vivant en institution, la notion d'intimité est très contraignante.

Le plaisir

Gwendoline Lüthi rappelle que le consentement, l'intimité et la connaissance de soi influencent le plaisir.

Elle présente ensuite une vidéo sur le clitoris dans l'histoire. C'est le seul organe du corps humain uniquement dédié au plaisir.

L'orgasme

L'orgasme peut provoquer différentes réactions physiques ou des vocalises involontaires et normales.

Gwendoline Lüthi présente les étapes de l'orgasme ; l'excitation, le plateau, l'orgasme et la résolution.

Il existe des jouets sexuels qui conviennent aux différents besoins. Ils permettent notamment de mieux connaître son propre corps. Il est maintenant possible de se renseigner ou de commander en ligne pour éviter la gêne. Gwendoline Lüthi en présente quelques-uns.

Conclusion

On remercie toute l'équipe pour l'organisation et Gwendoline Lüthi pour sa présentation.

REMERCIEMENTS

Action Femmes et Handicap remercie :

- Tout spécialement, à Femmes et égalité des Genres Canada pour le financement du projet du «°Je°» au «°Nous°»
- À toutes les femmes qui ont participé généreusement aux rencontres de l'hiver 2019 et de l'automne 2022 : Louise Baron, Isabelle Boisvert, Josée Boyer, Sophie Coulombe, Lucile Decure, Isabelle Dicaire, Lise Dugas, Selma Kouidri, Patricia Landry, Julienne Longtin, Dominique Marsan, Laurence Perreault-Rousseau, Elise Pilote, Marie Roy, Julie Sanfaçon, Rose-Marie Wakil, Rosalyn Williams-Ness
- À nos panélistes des journées d'étude du 9 et 10 mars 2023 : Isabelle Boisvert, Nelly Dennene, Linda Gauthier, Amina Hammache, Louise Lafortune, Marie-Sophie Picard, Julie Sanfaçon, Aube Savard et Marie Turcotte
- À Gwendoline Lüthi
- À La Collective, Théâtre de l'Opprimé
- À nos modératrices : Sophie Coulombe et Michèle Leduc
- À nos preneuses de notes : Sophia Benkirane, Marie-Ève Desroches et Brigitte Nadon
- À l'équipe du Sivet et à ses interprètes
- À Isabelle Goyette pour la transcription (sous-titrage).
- À notre traiteur Les Petites Mains, une entreprise de réinsertion sociale
- Au Centre Saint-Pierre qui nous a accueilli les 9 et 10 mars 2023
- À toutes les participante et tous les participants des journées d'études des 9 et 10 mars 2023
- À ses administratrices : Patricia Landry, Laurence Perreault-Rousseau Élise Pilote, Marie Roy, Rose-Marie Wakil.
- À son équipe de la permanence : Cassandra Boyer, Florence Pardo et Claire Robitaille.
- Aux chargées de projet responsables de la réalisation du projet Du je au nous : Sophie Coulombe (recherche) Marie-Hélène Cousineau (Journées d'étude) et Farah Mimmi (gouvernance et communication).

- Aux contractuelles qui ont prêté main fortes au projet du «°Je°» au «°Nous°», spécialement à Louise Blouin et Chloé Dauphinais.
- Aux consultants : Nancy Guberman et (Audrey Bernard) Relais-Femmes), Daniel Fillion (Centre St-Pierre) et Michèle Leduc.
- À toute nos membres, à celles qui sont fidèles depuis de nombreuses années ainsi qu'aux nouvelles